

SYNTHESE DU RAPPORT FINAL
Programme soutenu par France Bois Forêt
Favoriser l'émergence d'un marché du carbone en forêt.
19RD992

Bénéficiaire(s) du projet : FRANSYLVA

Prestataire(s) : FRANSYLVA – CNPF – I4CE

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 71.160€

Objectifs et contexte (maximum ½ page) :

1^{ère} année de programme

Objectif 1 : s'assurer de la finalisation des méthodes du Label Bas Carbone¹ et de l'amélioration au fil de l'eau des différents outils

Objectifs 2 : créer les outils de communication pour expliquer le fonctionnement et les principes du label (sans focus spécifique sur les acheteurs ou les porteurs de projet) et organiser des événements ou participer à des événements pour présenter l'outil et les projets et favoriser la diffusion de l'information.

Principaux résultats obtenus (maximum 1 page) :

Le label initié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire met en place un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il permet ainsi d'accompagner la transition écologique à l'échelon territorial, en récompensant les **comportements vertueux allant au-delà des pratiques usuelles**. Des collectivités, des entreprises, et même des citoyens, sont prêts à rémunérer des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire, par exemple pour compenser leurs émissions résiduelles. Pour s'engager, ces financeurs potentiels souhaitent que la qualité et l'intégrité environnementale des projets soient certifiées. Le label bas-carbone leur offre ces garanties et permet ainsi de diriger des financements vers des projets vertueux pour le climat et l'environnement.

Le label bas-carbone s'appuie sur le développement de méthodes de réduction des émissions. Chaque méthode couvre un type d'actions bénéfiques pour le climat (par exemple, le boisement d'une parcelle ou l'amélioration des pratiques d'élevage) et précise les exigences applicables aux projets afin de s'assurer de leur qualité environnementale. Les méthodes sont approuvées par le ministère, mais elles sont proposées par les parties prenantes : interprofessions, associations, entreprises...

Le CNPF a rédigé les 3 méthodes² forestières du Label Bas Carbone qui ont fait l'objet de discussions en réunion

¹ Le label bas-carbone est un cadre de certification carbone national volontaire. Porté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, ce référentiel innovant et transparent offre des garanties sur la qualité des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration naturelle du carbone. Des garanties qui ouvrent aux porteurs de ces projets de nouvelles perspectives de financement.

Le CNPF a rédigé les documents de projet (DDP) afin que chaque porteur de projet puisse déposer ses projets au label bas-Carbone.

Le CNPF a déposé les 3 méthodes forestières à la DGEC une première fois en avril 2019, après avoir intégré les derniers commentaires de la DGEC.

I4CE et FRANSYLVA ont contribué à la relecture de ces méthodes et à la finalisation de la dernière version à soumettre au MTES. A l'été 2019, le CNPF a également soumis une seconde version actualisée de ces méthodes qui sont aujourd'hui ouvertes à tous.

Accompagnement ou expertise auprès d'autres organismes souhaitant un appui pour la rédaction de nouvelles méthodes

I4CE et le CNPF ont reçu de nombreuses sollicitations d'acteurs souhaitant éventuellement déposer de nouvelles méthodes, auxquelles nous avons pu apporter les premières réponses : expliquer ce qu'est le Label, comment est construit un scénario de référence, ce qu'est l'additionnalité : Un projet qui ne fait que respecter la réglementation ou correspond à des pratiques courantes ne peut être labellisé. Le porteur d'un projet doit démontrer que les réductions d'émissions qu'il génère sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles n'auraient pas eu lieu en l'absence de labellisation du projet.

Collecte des retours d'expérience et propositions de modifications éventuelles du LBC

Nous en sommes pour l'instant au stade de la collecte d'informations et le ciblage d'éventuels points de blocage dans la mise en œuvre du label. Néanmoins, plusieurs points d'attention ont déjà été identifiés et discutés avec le MTES, et notamment : le besoin de précision des critères à auditer pour chaque méthode, de la communication des financeurs de projets, ou encore des règles liées à la fiscalité (TVA, défiscalisation...). Une modification du référentiel pourra être envisagée pour le début de l'année 2020.

Création d'un kit de communication général sur le LBC

En début d'année 2019, I4CE a élaboré avec le MTES une première plaquette de 4 pages de présentation générique du LBC, qui présente les grands principes et procédures.

Depuis le mois de mai, I4CE travaille avec le MTES à la réalisation d'un guide méthodologique complet qui explique en détail le Label Bas-Carbone et justifie les choix qui ont été faits. Ce guide fait actuellement une trentaine de pages et sera publié début 2020 dans le cadre de la convention.

Organisation de journées d'information tous publics pour présenter le LBC et aider à la rencontre de l'offre et de la demande (1 à 2 dans l'année)

I4CE a organisé avec le MTES un colloque de lancement du Label en avril 2019, avec la présence des ministres De Rugy, Poirson et Guillaume par vidéo. Cet événement a rassemblé près de 220 personnes et a permis la rencontre de différents types d'acteurs : porteurs de projet, entreprises, collectivités, ONGs... Il a permis de créer un momentum autour de l'outil et de susciter l'intérêt et l'entrée en action des acteurs.

La modération de l'événement a été réalisée par Benoît Leguet d'I4CE. Olivier Picard du CNPF est intervenu aux côtés de La Poste et de l'Institut de l'Élevage pour présenter les premiers projets pilotes forestiers. Enfin, Antoine d'Amécourt, Président de Fransylva, s'est exprimé dans une session intitulée « des acteurs qui s'engagent », aux côtés de la Directrice RSE de BNP Paris, du DG d'ICADE, du DGA de La Poste, de la Fédération Nationale de la Production Laitière et de la Directrice Excellence

Environnementale des JO 2024, pour témoigner de l'engagement des forestiers privés dans ce mécanisme.

Si cela est jugé pertinent, un second événement pourra être organisé en 2020 pour faire le point sur les premiers projets certifiés et les acteurs engagés.

Enfin, I4CE et le CNPF ont participé en mai 2019 à un webinaire organisé par I4CE et la DGEC pour présenter de manière synthétique le Label Bas-Carbone.

Valorisation envisagée (maximum ½ page) :

6 projets ont été déposés au LBC et un premier projet (Ancy, Rhône) a été labellisé le lundi 25 novembre et devient ainsi le premier projet de compensation carbone en forêt française !

Le CNPF a également pris des contacts avec l'AFI (association futaie irrégulière) en participant à une soutenance de mémoire d'ingénieur et souhaite développer une méthode en contexte méditerranéen afin de valoriser le pin d'Alep, qui vient d'être normalisé pour l'usage en bois de structure. Le CNPF propose de travailler sur ces deux sujets sur la demande de financement 2020.

Indicateur n°1 :

Nombre de réunions de présentation du LBC : Environ 40

Indicateur n°2 :

Nombre de projets LBC forestier démarrés : plus de 30

Année de publication : 2019.